

DÉLIBÉRATION N° 042 2024

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER Séance du 20 décembre 2024

Date de convocation : le 13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Christian MARCOU, le Maire.

Présents : Mmes VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine, CHABRIER Aurélie et MM. SIMON Philippe, BERGEAL Jean-Pierre, COUDERT Loïc, CHEVALIER Patrick, MALAGNOUX Benjamin

Absents : PERRIER Antoine

Excusé : M. POUGET Jean-Marc

Procuration : M. POUGET Jean-Marc à M. SIMON Philippe

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

A été nommée secrétaire de séance : Mme VIDAL DA GAMA Marina

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR LE SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DE SAINTE-FÉRÉOLE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'élection de trois nouveaux conseillers municipaux suite au scrutin du 10 novembre 2024 ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du Secteur Intercommunal d'Énergie de Sainte-Féréole ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la majorité des suffrages, à l'élection des délégués ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L 2121-21 du CGCT)

Considérant les candidats,

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu : 10

Après avoir pris connaissance des résultats, le conseil municipal :

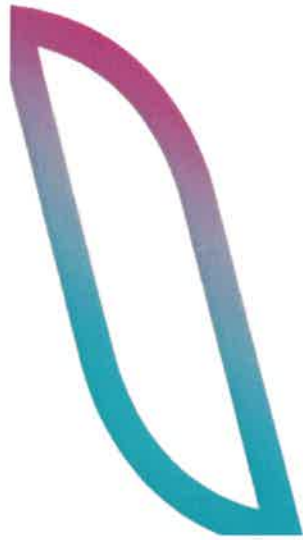
- ✓ **Désigne** :
Les délégués titulaires : MARCOU Christian et POUGET Jean-Marc
Les délégués suppléants : SIMON Philippe et BERGEAL Jean-Pierre
- ✓ **Transmet** cette délibération au Président de la Fédération Départementale d'Énergie de la Corrèze (FDEE19)

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 20 décembre 2024
Le Maire, Christian MARCOU



Si vous désirez contester la présente délibération, vous devez saisir le Tribunal administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa publication, au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

Acte transmis au contrôle de légalité et publié sur le site internet le : 21 décembre 2024



LISTE DES DELEGUES

COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER.

Je vous invite à renseigner les coordonnées des délégués désignés par votre COMMUNE auprès de la FDEE 19 et de retourner cette fiche de renseignement à l'adresse suivante :

Par Mail : accueil@fdee19.fr

Par voie postale : FDEE19 ; Désignation des délégués : 6 Quartier Montana, 19150 LAGUENNE SUR AVALOUZE

	NOMS	PRENOMS	ADRESSE PERSONNELLE (pour l'envoi des convocations)	DATE DE NAISSANCE	TELEPHONES	E-MAIL
<u>TITULAIRE 1</u>	MARCOU	Christian	584, route de la Bréjade - 19270 SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	05/05/1949	<u>FIXE :</u> <u>PORT. :</u> 06 11 37 23 23	Christian.marcou1@sfr.fr
<u>TITULAIRE 2</u>	POUGET	Jean-Marc	625, route de la Bréjade - 19270 SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	16/05/1970	<u>FIXE :</u> <u>PORT. :</u> 06 88 16 37 50	j-marc.pouget@orange.fr
<u>SUPPLEANT 1</u>	SIMON	Philippe	5736, route d'Uzerche - 19270 SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER	14/10/1966	<u>FIXE :</u> <u>PORT. :</u> 06 25 17 88 21	phitippeetfrederique.simon@sfr.fr
<u>SUPPLEANT 2</u>	BERGEAL	Jean-Pierre	5428, route d'Allassac - 19410 PERPEZAC-LE-NOIR	21/05/1942	<u>FIXE :</u> <u>PORT. :</u> 06 84 92 67 55	PAS DE MAIL

Envoyé en préfecture le 21/12/2024

Reçu en préfecture le 21/12/2024

Publié le

ID : 019-211923404-20241220-DELIB0422024-DE

